



Titre-restaurant : des cartes 2e génération sans frais bancaires

Publié le 19/11/2014 par [Dalila Bouaziz](#)

Après les premiers cafouillages des premières cartes dématérialisées en circulation depuis avril 2014, les cartes "2e génération", qui arriveront sur le marché en 2015, permettront aux commerçants de ne plus avoir de frais bancaires.



En avril 2014, les premières cartes titres-restaurant dématérialisées étaient lancées dans le marché français. Adossées au circuit bancaire classique, les cartes "1^{re} génération" ont le gros inconvénient pour les commerçants affiliés de générer des frais de transactions bancaires.

Aussi pour palier à ce couac et répondre à la traçabilité juridique exigée par l'Etat, l'opérateur technique Conecs créé par **Chèque Déjeuner, Edenred France, Natixis Intertitres et Sodexo Pass France** lancera **courant avril-mai 2015 la carte 2^e génération**, appuyée sur son système propre (logo Conecs au dos). "Cette solution utilise les terminaux de paiement électronique (TPE) habituels et a pour vocation d'apporter plus de services aux commerçants/restaurateurs", indique Conecs.

Objectif de 80 000 commerçants

Après un test sur l'agglomération d'Orléans entre juin et septembre 2014 auprès de 1 500 bénéficiaires de titres-restaurant et 300 commerces affiliés où "90 % des commerçants se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits par son utilisation", le déploiement national vient de démarrer ce mois-ci auprès des 180 000 établissements, restaurateurs et assimilés et finira en mars 2015. **22 000 courriers ont déjà été envoyés par Conecs et 5 000 commerçants ont déjà mis à jour leur terminal.** L'objectif est d'**atteindre 80 000 commerçants.**

Une gestion simplifiée

Prenant en compte les remarques des commerçants, la carte 2^e génération ne nécessite **aucun équipement supplémentaire** : les TPE doivent être mis à jour : "une opération gratuite de 5 minutes effectuée par téléphone avec le mainteneur", assure Conecs. Une **gestion simplifiée par l'impression d'un ticket de télécote dédié** en remplacement des remises papier : deux tickets distincts sont édités soit un ticket de télécote de carte bleue habituel et un ticket



spécifique pour toutes les transactions titre-restaurant avec les montants cumulés pour chaque émetteur.

La transaction par carte titre-restaurant fait l'objet d'un flux spécifique dissocié du flux bancaire. Les remboursements sont automatiques avec la fin des frais de cartes bancaires. Les flux sont séparés : la transaction par carte titre-restaurant fait l'objet d'un flux spécifique dissocié du flux bancaire.

Un plafond quotidien à 19 euros

Pour les salariés, la carte 2^e génération permettra toujours de payer au centime d'euro près. Le plafond quotidien reste à 19 euros à dépenser en une ou plusieurs fois avec cette fois **l'impression du solde à chaque transaction.**

Avec **3,5 millions de bénéficiaires en France** et **740 millions de titres utilisés chaque année**, adopté par **180 000 restaurateurs et commerçants** assimilés dont 60 % de TPE, le marché des titre-restaurants représente **5,5 milliards d'euros de volume de transaction.**